

PROFESSIONNELS

# GUIDE TARIFAIRE

EN VIGUEUR AU 15/04/2017



la Nef  
finance éthique

# INTRODUCTION

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, ce guide vous informe avec précision des conditions tarifaires des produits et services qui vous sont proposés.

La Nef s'est engagé à faire preuve de transparence en matière de tarifs et de qualité de ses produits et services.

Ce document reprend les principales conditions applicables aux produits et services souscrits à partir du 4 avril 2016. Les tarifs sont exprimés en euros et indiqués en TTC s'ils sont soumis à la TVA.

La souscription des produits et services présentés dans ce guide tarifaire est soumise à l'acceptation de la Nef.

Conformément aux conditions générales consultables sur le site [www.lanef.com](http://www.lanef.com), les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Pour tout renseignement complémentaire un conseiller de la Nef se tient à votre disposition. Ce guide est également disponible sur notre site internet [www.lanef.com](http://www.lanef.com)

# SOMMAIRE

→ <b>Extrait standard des tarifs les plus courants</b> _____	<b>p.4</b>
→ <b>Offres groupées de services</b> _____	<b>p.5</b>
→ <b>Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte</b> _____	<b>p.6</b>
→ <b>Banque à distance</b> _____	<b>p.7</b>
→ <b>Moyens et opérations de paiement</b> _____	<b>p.8</b>
→ <b>Effets</b> _____	<b>p.9</b>
→ <b>Irrégularités et incidents</b> _____	<b>p.10</b>
→ <b>Découverts &amp; Crédits</b> _____	<b>p.11</b>
→ <b>Epargne et placements financiers</b> _____	<b>p.12</b>
→ <b>Résoudre un litige</b> _____	<b>p.13</b>
→ <b>Glossaire</b> _____	<b>p.14</b>

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

## SERVICES BANCAIRES LES PLUS COURANTS

Depuis 2011, afin de permettre de comparer plus facilement leurs tarifs, les banques et les établissements de crédit ont mis en place «un extrait standard des tarifs» présenté en tête de brochures tarifaires, qui répertorie les tarifs d'une même liste de onze services bancaires les plus courants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance	4€ / mois
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (mini relevés)	Non concerné
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	Non concerné
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	Non concerné
Cotisation carte de paiement internationale à autorisation systématique	Non concerné
Frais de retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque dans la zone EEE	Non concerné
Frais pour un virement occasionnel SEPA* : - en agence - par internet	3,5€ Gratuit
Frais de prélèvement : - Prélèvement SEPA émis banque à distance - Prélèvement SEPA émis hors banque à distance	0,25€ 3,5€
Commission d'intervention (avec un maximum de 3 commissions par jour) - hors rejet	8€
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Non concerné
Frais de tenue de compte	Gratuit

# OFFRES GROUPEES DE SERVICE

## FORFAIT SERVICES ESSENTIELS

Pour faciliter l'accès aux services rattachés au Compte Courant, et en limiter le coût, la Nef propose un forfait donnant accès, sans facturation additionnelle, à un ensemble de services

### Banque à distance

- Abonnement banque en ligne

### Gestion du compte

- Tenue de compte
- Ouverture et clôture de compte
- Envoi de relevé de compte papier
- Envoi d'échelles d'intérêts
- Recherche simple de moins d'un an (par demande)
- Recherche sur demande de l'administration fiscale
- Actualisation administrative

### Virements

- Virements SEPA unitaire émis banque à distance

### Prélèvements

- Prélèvements SEPA émis banque à distance
- Saisie autorisation de prélèvement
- Opposition sur prélèvement autorisé

### Chèques

- Remise chèques
- Emission chèque bancaire (1/mois)

## TARIFICATION DU FORFAIT

La tarification rattachée à cet ensemble de services est fixée sous la forme d'un forfait dont le prix est adapté à la taille de votre structure :

#### Forme juridique :

Toutes formes juridiques

#### Chiffre d'affaires ou budget :

< 100K€ annuel

...> 5€/mois

#### Forme juridique :

Toutes formes juridiques

#### Chiffre d'affaires ou budget :

Entré < 100K€ et < 500K€ annuel

...> 8€/mois

#### Forme juridique :

Toutes formes juridiques

#### Chiffre d'affaires ou budget :

> 500K€ annuel

...> 13€/mois

**Avertissement :** certains services ne sont pas compris dans cette offre groupée et seront donc facturés à l'acte. La liste exhaustive des services et des tarifs associés est présentée page suivante. En particulier, une commission de mouvement de 0.10 % est appliquée à l'ensemble des compte courants Nef Pro quelle que soit l'option choisie.

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Liste des opérations ou services	Prix en euros
Commission de mouvement	0.10%
Rémunération du compte	Consulter la grille des taux
Intérêts débiteurs	Consulter la grille des taux
Envoi d'échelles d'intérêts	5€
Recherche de document contractuel ou administratif de plus d'1 an	30€
Recherche sur demande de l'administration fiscale	30€
Délivrance d'attestations diverses	5€
Fourniture d'une copie de chèque (dans la limite des 10 chèques par année d'imputation)	10€
Envoi de relevé autre périodicité ou supplémentaire	5€
Commission de fusion de compte	Gratuit
Frais de recherche pour non-remise annuelle de documents juridiques fiscaux	15€
Information comptable des commissaires aux comptes par entité par compte (comprend l'information simple, le compte-titres et l'encours crédit)	90€

### Information

#### LA COMMISSION DE MOUVEMENT

La commission de mouvement est une commission facturée sur tous les mouvements débiteurs effectués sur un compte courant Nef Pro sur une période donnée.

Et ce, quel que soit le solde du compte (positif ou négatif).

## LES SERVICES DE BANQUE A DISTANCE

Liste des opérations ou services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance : espace de banque en ligne	4€/mois
Rédition du code d'accès au site internet	Gratuit

Votre identifiant et votre mot de passe vous donnent accès à tout moment aux services de banque à distance sur Internet, sur votre tablette, sur votre mobile et par téléphone

Vous pouvez ainsi à distance et à tout moment vous informer et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

### Sécurité des opérations à distance :

- Ne divulguez à personne votre identifiant et mot de passe (ni à la Nef, ni à la police, etc.) conservez-les en sécurité et hors de portée de quiconque ;
- Ne gardez pas dans la mémoire de l'ordinateur vos codes d'accès même si cela vous est proposé ;
- Evitez de vous connecter depuis un ordinateur ou un réseau Wi-Fi public ;
- Assurez-vous que personne ne peut vous voir saisir vos codes d'accès et changez-en si vous pensez que quelqu'un a pu les découvrir ;
- Utilisez le bouton de déconnexion de votre espace client dès que vous avez terminé, si la date de votre dernière connexion est affichée, vérifiez-la ;
- N'effectuez aucune opération de banque à distance (connexion, virement, opposition...) si vous pensez avoir un virus sur votre ordinateur et contactez nous pour demander de nouveaux codes d'accès.

# MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

## LES MOYENS DE PAIEMENT

Liste des opérations ou services	Prix en euros
<b>Virements</b>	
Virement SEPA unitaire émis hors banque à distance	3.5€
Virement SEPA unitaire émis banque à distance	Gratuit
Virement unitaire émis hors SEPA	10€ jusqu'à 1500€ / 15€ au-delà de 1500€
Annulation de virement passé à tort	15€
Virement reçu hors SEPA	15€
<b>Prélèvements reçus</b>	
Demande copie de mandat B2B	10€
SEPA B2B (enregistrement, modification, révocation)	15€
<b>Prélèvements émis</b>	
Prélèvement SEPA émis banque à distance	0,25€
Prélèvement SEPA émis hors banque à distance	3,50€
<b>Chèques</b>	
Remise de chèque	Gratuit
Émission chèque bancaire	8€
Chèque remis à l'encaissement rejeté	30€

### Information

#### LE PRELEVEMENT SEPA INTERENTREPRISES (OU B2B)

Le prélèvement SEPA Interentreprises (ou B2B) permet d'effectuer des prélèvements libellés en euros dans la zone SEPA uniquement entre comptes de personnes morales (professionnels, entreprises, associations, administrations, etc.). Ce prélèvement repose sur un mandat double et autorise à la fois :

- le créancier à émettre des offres de prélèvements SEPA interentreprises
- Sa banque à débiter son compte du montant des ordres présentés.

*Pour plus d'informations, contactez votre délégation.*



# EFFETS

## LES EFFETS DOMICILIÉS

.....

Liste des opérations ou services	Prix en euros
<b>Effets domiciliés</b>	
Règlement par effet numérique	Gratuit
Frais de rejet technique effet à payer	20€
Avis de domiciliation effets numérique	8€
Frais de rejet LCR pour insuffisance de provision	20€

# IRREGULARITES ET INCIDENTS

## GESTION DES COMPTES IRREGULIERS

Liste des opérations ou services	Prix en euros
Réquisition judiciaire	90€
Frais saisie attribution, saisie à tiers détenteur, saisie conservatoire	70€
Frais opposition administrative	10% par acte avec un maximum de 70€
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé envoi simple	Gratuit
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé LRAR	8€
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, par mise en demeure RAR	15€
Ouverture de dossier contentieux	90€
Frais de courrier aux cautions (hors information annuelle)	9€ (plafonné à 90€ TTC)
Frais de procédure d'appel aux cautions	90€ (montant fixe par prêt, quand mise en jeu des cautions)
Frais de rejet prélèvement provision insuffisante	Montant du rejet de prélèvement (avec un maximum de 20€)
Opposition sur prélèvement autorisé	15€
Frais de non exécution des virements pour défaut de provision	20€
Frais de compte inactif	30€
Commission d'intervention (avec un maximum de 3 commissions par jour) - hors rejet	8€

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque lorsque la Banque accepte de laisser passer une opération débitrice qui place un compte courant en situation d'anomalie, soit parce que le découvert dépasse le montant prévu et autorisé, soit parce que le compte est à découvert depuis trop longtemps.

Chaque opération acceptée par La Nef fait l'objet d'une commission, dans la limite de 3 par jour.

Les commissions d'intervention ne se cumulent pas aux frais de rejet de prélèvement.

**Rappel :** pour renforcer les capacités de la Nef à prêter, chaque emprunteur doit souscrire des parts sociales de la coopérative. Le montant de cette souscription est fonction du montant du prêt.

Liste des opérations ou services	Prix en euros
<b>Prêt d'investissement</b>	
Souscription de parts sociales suite à un crédit (contribution pour renforcer les capacités de la Nef à prêter)	Nous consulter
Frais de dossier	Des frais de dossier seront prélevés pour l'étude du dossier. Ils sont déterminés en fonction du montant et de la complexité de la demande ou du projet.
Taux d'intérêts	Nous consulter
<b>Prêt de trésorerie</b>	
Souscription de parts sociales suite à un crédit (contribution pour renforcer les capacités de la Nef à prêter)	Nous consulter
Frais de dossier	Nous consulter
Taux d'intérêts dont commission d'engagement	Nous consulter
Commission de tirage	20€ HT
<b>Microcrédit professionnel</b>	
Souscription de parts sociales suite à un crédit (contribution pour renforcer les capacités de la Nef à prêter)	Nous consulter
Frais de dossier	Des frais de dossier seront prélevés pour l'étude du dossier. Ils sont déterminés en fonction du montant et de la complexité de la demande ou du projet.
Taux d'intérêts	Nous consulter
<b>Autres services</b>	
Réaménagement du prêt (durée, taux, garantie, changement d'assuré...)	Minimum 276€
Changement date de prélèvement	60€
Désolidarisation (co-emprunteurs ou cautions)	276€
Main levée de garantie en cours de prêt	56€
Information annuelle des cautions	Gratuit
Demande de décompte	15€
Rédition du plan de remboursement	5€
Attestation pour prêt soldé	5€
Changement de coordonnées bancaires	20€

## PRODUITS D'ÉPARGNE ET DE PLACEMENTS FINANCIERS

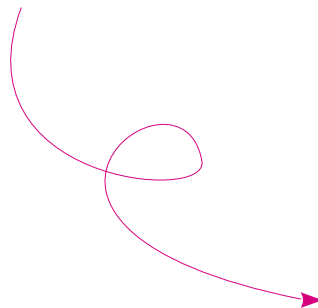
.....

Liste des opérations ou services	Prix en euros
Livret Nef OSBL	Consultez la grille des taux sur Internet : <a href="http://www.lanef.com">www.lanef.com</a>
Compte à terme Nef	Consultez la grille des taux sur Internet : <a href="http://www.lanef.com">www.lanef.com</a>

### Zoom sur les produits

La Nef propose des produits d'épargne et de placements financiers permettant de participer directement au financement de l'économie solidaire. Votre épargne sera utilisée pour financer des activités culturelles, sociales ou environnementales.

Les taux d'épargne bancaire sont susceptibles d'évolutions au cours de l'année. Ils sont disponibles auprès de votre chargé de clientèle ou sur [www.lanef.com](http://www.lanef.com)



La Société financière de la Nef veille à apporter à ses sociétaires et clients la meilleure qualité de service. Malgré notre volonté, il peut arriver que celle-ci ne soit pas à la hauteur de vos attentes.

► **Si vous souhaitez exprimer un mécontentement et/ou une insatisfaction sur un produit ou service de la Nef :**

### **1. Dans un premier temps, vous pouvez contacter votre délégation**

Prenez contact avec votre Conseiller / Responsable de la Délégation. Ils restent vos interlocuteurs privilégiés pour exprimer vos réclamations.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à la Délégation concernée, lors d'un rendez-vous physique, par courrier, par mail ou par téléphone.

Retrouvez les coordonnées de chaque Délégation dans la rubrique *Nous contacter* : [www.lanef.com](http://www.lanef.com)

### **2. Dans un second temps, le service Réclamation est à votre écoute**

Si votre Conseiller tarde à vous répondre ou si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par votre interlocuteur, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Réclamation pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez contacter le service par courrier ou par courriel en utilisant les coordonnées ci-après :

• Par courrier :

Société financière de la Nef  
Service Réclamation  
Immeuble Woopa  
8 avenue des Canuts – CS 60032  
69517 Vaulx-en-Velin Cedex

• Par courriel : [reclamation@lanef.com](mailto:reclamation@lanef.com)

### **3. En dernier recours : Saisine du Médiateur de l'A.S.F. pour les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels.**

Le service Réclamation est chargé de veiller à ce que le règlement amiable d'un différend puisse intervenir dans les meilleures conditions auprès des Délégations et services en relation avec la clientèle. Si un litige n'a pu être réglé dans ce cadre, il peut être soumis au médiateur.

La saisine du médiateur de l'ASF doit s'effectuer par voie postale uniquement et en langue française à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur de l'ASF - 75854 Paris cedex 17

La présentation de la médiation de l'Association française des Sociétés Financières est consultable à partir de l'adresse internet suivante : <http://www.asf-france.com/>

La saisine du Médiateur entraîne pour le client l'acceptation de la charte de Médiation diffusée sur [http://www.lanef.com/userfiles/Charte\\_Mediation.pdf](http://www.lanef.com/userfiles/Charte_Mediation.pdf).

Vous pouvez retrouver la politique détaillée de la Nef concernant le traitement et le suivi des réclamations à l'adresse suivante : [http://www.lanef.com/userfiles/2014\\_04\\_28\\_Politique\\_de\\_traitement\\_des\\_r%C3%A9clamations\\_V5\\_Def.pdf](http://www.lanef.com/userfiles/2014_04_28_Politique_de_traitement_des_r%C3%A9clamations_V5_Def.pdf)

# GLOSSAIRE

## SEPA

Espace unique de paiement en euros. Les virements ou les prélèvements sont exécutés dans les mêmes conditions quelque soit le pays. L'espace SEPA comprend les 28 pays de l'UE ainsi que la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse et Monaco.

## IBAN + BIC

L'IBAN est l'identifiant de votre compte bancaire. Il sert à l'identifier sans erreur lorsque vous faites un virement ou un prélèvement. Le BIC est l'identifiant international de la banque dans laquelle votre compte est domicilié.

## OPPOSITION SUR PRELEVEMENT

Faire opposition sur prélèvement consiste à en empêcher le paiement, sans remettre en cause l'autorisation donnée à la banque. Vous pouvez faire une opposition jusqu'à un jour ouvrable avant sa date d'échéance prévue. Pour ce faire vous devez préciser à votre banque les caractéristiques exactes du prélèvement auquel vous souhaitez faire opposition.

## AVIS A TIERS DETENTEUR

L'avis à tiers détenteur est une procédure voisine de la saisie qui permet au Trésor Public d'appréhender immédiatement tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des impôts, des pénalités et frais accessoires garantis par le privilège du Trésor. Ainsi, si vous n'avez pas réglé vos impôts, le Trésor Public peut émettre un avis tiers détenteur sur vos comptes à la banque. Lorsque la banque reçoit l'ATD, elle indique au Trésor Public si le solde de vos comptes permet le paiement total ou partiel de l'ATD. Sauf main-levée donnée par le Trésor Public (par exemple si vous avez réglé votre dette par un autre moyen), les fonds saisis sont versés au Trésor dans un délai de 2 mois.

## INFORMATION DES CAUTIONS

Dans un souci de protéger la personne physique ou morale qui s'est portée caution au titre d'un acte de cautionnement, la loi impose aux établissements de crédit une obligation d'information annuelle des cautions. A ce titre, les établissements de crédit sont tenus de renseigner annuellement les cautions sur l'engagement qu'elles ont souscrit et sur le montant restant dû par ces dernières en principal, intérêts, frais et accessoires.

## SAISIE ATTRIBUTION

Si vous n'avez pas payé une dette à la date prévue, votre créancier, généralement à partir d'un acte notarié ou d'un jugement du Tribunal, peut obtenir la saisie de vos avoirs à la banque. Le plus souvent, le créancier passe par un huissier qui adresse à la banque un acte de « saisie attribution » à son profit. La banque saisie doit reconstituer vos avoirs et les déclarer. Les soldes créditeurs des comptes sont alors bloqués. Certains revenus comme le RSA ne sont pas saisissables.

## DESOLIDARISATION

La séparation ou le divorce ne modifient pas l'obligation des conjoints vis-à-vis du contrat de prêt s'ils ont emprunté ensemble. La banque devra alors faire un avenant ou une reprise du prêt ce qui nécessite une nouvelle étude. Dans le cas d'un prêt immobilier un projet de liquidation d'indivision ou de communauté doit être établi par un notaire. Sur la base de ce projet et de la solvabilité de la personne qui conservera le bien la banque proposera alors la solution la mieux adaptée.

## MAIN LEVEE DE GARANTIE

Acte par lequel un créancier consent à radier l'inscription d'une sûreté prise sur un bien donnée en garantie par son débiteur pour garantir un crédit (privilège, hypothèque, gage, nantissement).

## RADIATION D HYPOTHEQUE

Pour faire la radiation d'une hypothèque il faut obtenir la main-levée de celle-ci de la part de la banque qui a financé le bien sur lequel le propriétaire a consenti l'hypothèque. Il s'agit souvent d'un bien immobilier. Elle permet de supprimer l'inscription de l'hypothèque au sein du fichier du service de publicité foncière. Elle peut intervenir lorsque le bien est vendu avant le remboursement du prêt ou dans le cas d'un remboursement du prêt avant la fin fixée dans le contrat de prêt.

## UNE QUESTION, UNE DEMANDE ?

...> **Contactez la Délégation de votre territoire.**

Retrouvez l'ensemble des coordonnées sur :

[www.lanef.com/nous-contacter/](http://www.lanef.com/nous-contacter/)

Retrouvez l'ensemble de nos produits  
et notre actualité :

[www.lanef.com](http://www.lanef.com)

la Nef  
finance éthique